

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 723

Artikel: Nos principales collaboratrices pour 1947

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266102>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le peuple suisse pourrait accepter sans arrière-pensée.

Le Comité genevois a lui aussi défendu un projet qui donne des rentes plus élevées sans augmenter les contributions des finances fédérales et cantonales, en s'appuyant sur le système de la répartition. On ne l'accusera pourtant pas d'être adversaire de l'Assurance-veillesse !

L'erreur du Conseil fédéral a été de présenter un projet intangible, à prendre ou à laisser. M. le Conseiller national Guinand a vainement tenté de remonter le courant.

Le fonds d'égalisation prévu de 3 milliards, tout en chargeant le projet d'un poids considérable, risque dans trente ans d'être un leurre, car nul ne peut connaître la puissance d'achat du franc à cette époque et il met entre les mains de l'Etat une puissance capitaliste énorme. Qu'a fait le Conseil fédéral des sommes qu'il devait, de par la constitution, réserver depuis des années à l'Assurance-veillesse ?

On peut donc, en toute bonne foi, se poser des questions quant à la mise en train d'une œuvre sociale d'une pareille envergure. Et n'est-ce pas un argument quelque peu fallacieux de dire que si on n'adopte pas le projet officiel c'est renvoyer l'Assurance-veillesse à 20 ou 30 ans. Car qui empêche, dans notre démocratie, au lendemain d'un vote, de proposer un projet qui tienne compte d'un certain nombre d'objections et de la faire discuter par les Chambres, réunies à la plus prochaine session ? On a bien mis en œuvre une procédure accélérée pour les articles constitutionnels concernant la protection de la famille.

Par ces quelques lignes nous avons seulement voulu éviter que par des généralisations massives et simplistes on traite d'embêlée de « saboteurs » un grand nombre de ceux (et ils appartiennent à tous les milieux) qui ont de tout leur cœur œuvré pour l'Assurance-veillesse et qui, aujourd'hui avant de prendre une position définitive se posent des questions angoissantes qui ne manquent pas de les préoccuper. Mais ce qu'on peut affirmer c'est que, quel que soit le résultat, final, l'Assurance-veillesse doit se réaliser et qu'elle le sera, en 1948 ou en 1949, car l'élan donné par l'initiative ne s'arrêtera pas. Il faut que nos vieillards, en Suisse, n'aient plus cette appréhension amère du lendemain.

Nous femmes ne pouvons nous désintéresser de cette urgente réalisation sociale et c'est de toute notre conviction que nous devons nous tenir au courant et travailler pour sa meilleure application.

Andrée L.

Enseignement ménager

Un grand effort a été tenté ces dernières années pour développer et améliorer l'enseignement ménager. On a raison, car l'émancipation de la femme est liée à la façon dont elle conçoit et dont elle exécute les travaux ménagers. Mais, bien que l'on estime que « mettre la main à la pâte » soit le meilleur moyen d'apprendre un métier, je ne crois pas que ce soit le bon pour ce qui concerne le ménage, qui n'est pas à proprement parler « un métier ».

En outre les jeunes filles de 12-13 ans, parfois plus jeunes, qui suivent les cours ménagers sont très vite rebutées si on les astreint à des travaux pénibles; leurs bras minces s'épuisent à la manœuvre d'ustensiles lourds. Elles ne voient alors dans le ménage qu'un ensemble de besoins déplaçants. Je voudrais qu'on leur donne plutôt des leçons d'économie domestique, qu'on leur apprenne le prix des denrées, leur valeur alimentaire, leur saison, qu'elles connaissent la valeur nutritive des viandes, des légumes, des fruits; qu'elles sachent créer des menus d'été et d'hiver, des menus d'enfants, de travailleurs, de vieillards. Il se peut que cela ne

Nos principales collaboratrices pour 1947

Mmes et Mlles

S. BONARD: (*Féminisme, suffrage, articles de fonds, expositions, etc.*).

Dorette BERTHOUD: (*Etudes et feuilletons littéraires et historiques, essais et considérations féministes, etc.*).

E. di CENTA (Lisette): (*Féminisme, comptes rendus, variétés, etc.*).

DERRON-ULLIAC: (*Questions féministes et professionnelles*).

Marg. EVARD: (*Education, psychologie*).

M. FOLLY: (*Traductions, adaptations, comptes rendus, etc.*).

Marianne GAGNEBIN: (*Etudes et feuilletons littéraires et artistiques*).

M. GAMPERT: (*Comptes rendus bibliographiques*).

Renée GOS: (*Etudes littéraires, comptes rendus bibliographiques, variétés, etc.*).

Gabrielle GUICHARDET: (*Comptes rendus divers, reportages, etc.*).

E. KAMMACHER, avocate: (*Questions féministes et juridiques*).

D. LECOULTRE: (*Documentation du Secrétariat féminin suisse*).

A. LEUCH: (*Politique fédérale, nouvelles fédérales, votations populaires, articles de fonds, nouvelles suisses, etc.*).

Marg. MAIRE: (*Etudes bibliographiques et historiques*).

Fanny MAY: (*Comptes rendus, adaptations, variétés, etc.*).

A. DE MONTET: (*Compte rendus, traductions, adaptations, questions sociales, nouvelles suisses, etc.*).

Hélène NAVILLE: (*Littérature, poésie*).

PENNELLO: (*Comptes rendus d'exposition à Genève*).

L. PÉROLLAZ: (*Etudes littéraires*).

Simone PIERRE: (*Variétés, croquis, questions d'éducation féministe*).

M. L. PREIS: (*Etudes et critiques littéraires, comptes rendus divers, traductions, etc.*).

Antoinette QUINCHÉ, avocate: (*Questions féministes et juridiques*).

Dr. Mariette SCHAETZEL: (*Moralité publique, éducation sexuelle, etc., etc.*).

Marg. SIEGFRIED: (*Comptes rendus divers, adaptations et traductions, etc.*).

Emilie TREMBLEY: (*Etudes littéraires et historiques, comptes rendus bibliographiques, etc.*).

Valentine WEIBEL: (*Comptes rendus divers, variétés, etc.*).

Correspondantes dans les cantons romands:

Vaud: Mlle S. BONARD.

Neuchâtel: Mlle JEANRENAUD.

La Chaux-de-Fonds: Mlle CHALLANDES.

Fribourg: Mlle DERRON-ULLIAC.

Jura bernois: Mlle L. PÉROLLAZ.

Valais: Mlle I. von ROTEN.

Tessin: Mlle VOLONTIER.

...puis toutes les Associations et organisations qui nous envoient régulièrement de leurs nouvelles et mettent leur documentation à notre disposition: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Association suisse pour le Suffrage féminin et ses Sections, Cartel d'Hygiène sociale et morale, Association des Femmes universitaires, Groupement la Femme et la Démocratie, Secrétariat féminin suisse et ses trois Sections, Unions des Femmes de Genève, Lausanne, et d'autres encore...

...puis, enfin, tous ceux et toutes celles, collaborateurs et collaboratrices spéciaux et spécialisés auxquels nous ferons appel dans le courant de l'année qui vient, souhaitant toujours que, d'occasionnelle, leur collaboration devienne régulière pour le développement et l'amélioration de notre journal.

les passionnés pas, mais leur cerveau est tendre. Cela entre, cela reste, et permet plus tard d'ouvrir de nouveaux horizons.

De l'émulation, des concours, voilà ce qu'aiment les enfants: qui fera le meilleur repas avec la même dépense? Qui fera le meilleur repas avec des denrées identiques? Qui épluchera les légumes le plus vite, le plus proprement, le plus économiquement? Que les enfants elles-mêmes proposent des concours. En un mot, faire travailler le cerveau autant et plus que les mains. Apprenons-leur à préparer admirablement des plats simples, au lieu de rater des plats compliqués, à proportionner les plats au nombre des convives afin d'éviter les déplorables restes, à manger en leur saison les légumes frais, au lieu de faire de coûteuses conserves, enfin à travailler judicieusement et efficacement.

Quand les bases sont solides, chacune aura son tour de main, selon les circonstances, ses moyens, son temps, mais son travail la satisfera davantage que si elle se borne à imiter servilement les gestes de la maîtresse. Apprenons-leur aussi que très peu salir est bien plus intéressant que beaucoup nettoyer, et que prévoir est le plus sûr moyen d'éviter les ennuis et le surmenage.

J. DERRON-ULLIAC.

EN FRANCE:

L'égalité de droit des femmes fonctionnaires

La France a été un des derniers pays civilisés à accorder le droit de vote aux femmes, mais la 4^{me} République marche, par contre, dans la voie de l'égalité des sexes, à pas plus rapides qu'aucun autre pays (U.R.S.S. et pays de l'Est européen non compris).

Nous avons déjà signalé l'arrêté égalisant les

salaires féminins et masculins pour un travail égal.

La loi No 46-2294 du 19 octobre 1946, relative au statut général des fonctionnaires et votée par la 2^{me} Constituante, contient à son tour plusieurs dispositions intéressantes au point de vue féministe. C'est d'abord la disposition de principe de l'article 7:

« Aucune distinction pour l'application du présent statut n'est faite entre les deux sexes sous réserve des dispositions spéciales qu'il prévoit ».

Quelles sont les dispositions spéciales? « Il existe en outre, à l'égard du personnel féminin une disponibilité spéciale » (art. 114, al. 2).

« La mise en disponibilité est accordée de droit à la femme fonctionnaire ayant au moins 2 enfants, dont l'un est âgé de moins de 5 ans, ou frappé d'une infirmité exigeant des soins continus, et demandant pour les élever, à quitter temporairement les cadres de son administration. Cette mise en disponibilité dont la durée est de 2 ans, peut être renouvelée à la demande de l'intéressée aussi longtemps que sont remplies les conditions du 1^{er} alinéa du présent article. (art. 120).

« Le fonctionnaire mis en disponibilité sur sa demande n'a droit à aucune rémunération. Toutefois, dans le cas prévu à l'article 120, la femme fonctionnaire perçoit la totalité des allocations du Code de la famille » (art. 121).

Enfin l'article 140 stipule qu'il sera procédé: 1^o Par voie de décret soumis à la ratification du Parlement avant le 31 décembre 1946 à l'organisation d'institutions sociales dans les administrations ou services publics et à la fixation des règles applicables aux fonctionnaires en matière de sécurité sociale, en ce qui concerne notamment les risques (maternité).

2^o Par des lois ultérieures à la réforme de la loi du 14 avril 1945 (sur les pensions (réd.) et garantissant les droits des femmes fonctionnaires.

Lettre de Damas

(suite et fin)

Fréquemment elles choisissent aussi des universités étrangères, soit celles du Caire ou d'Alexandrie, soit, dans l'espoir de faire leur doctorat en France ou en Amérique, l'Université Française ou l'Université américaine de Beyrouth. Dans les salles de cours, au laboratoire ou dans la bibliothèque, elles travaillent côte à côte avec les jeunes gens. Evidemment, comme chez nous, du reste, le mariage met souvent fin à ces ambitions. Pourtant, une de mes jeunes amies continue avec son mari ses études de droit, à peine interrompues par leur lune de miel. Une autre, Mlle Burhan Tarazi, l'unique avocate de Damas, animée d'ambitions étendues, est allée faire un stage prolongé dans une étude à Londres. Tout ceci aurait été presque impossible il y a quelques années et dans son ensemble interprète le nouvel état d'esprit de la jeune Arabe.

Un autre symptôme caractéristique se fait remarquer depuis que les voyages sont redevenus plus faciles. Avant la guerre, les familles aisées passaient les vacances d'été à la montagne, y louant une maison, où elles menaient à peu près la même vie cloisonnée qu'en ville. Petit à petit on a pris goût à s'installer à l'hôtel. Simultanément les voyages de nocce au Liban tout proche devinrent à la mode — souvent en compagnie de la belle-mère, au moins dans les premiers temps. Aujourd'hui la Palestine ou l'Egypte sont devenues de rigueur, pour ceux qui tiennent à leur réputation mondaine et seules les restrictions des transports excluent pour le moment l'Europe.

Toutes ces impressions variées ne manquent pas d'exercer leur influence et d'éveiller de nouveaux intérêts. La tendance à observer moins strictement, en cercle intime, la séparation des sexes y contribue beaucoup. Autrefois je comptais à peine 5 ou 6 de mes amies musulmanes que je pusse recevoir en présence de mon mari. Pareillement, lorsque un de nos amis venait de se marier, c'était une chose toute naturelle, même si nos relations étaient les plus cordiales, qu'il ne présentât sa jeune femme qu'à moi seule. Aujourd'hui les réunions mixtes ne sont plus du tout rares; la gêne et les manières hésitantes qui y avaient dominé au début ont fait place à des conversations aisées et animées sur des sujets les plus divers.

Evidemment, il faut se garder de généraliser cette esquisse brossée rapidement à grands traits. Dans certains milieux conservateurs de la bourgeoisie aussi bien que dans la grande masse, bien des préjugés et d'anciennes traditions persistent toujours sur la vie de la femme. Beaucoup de parents désirent marier leurs filles aussitôt que possible considèrent comme superflue une éducation qui dépasse le strict nécessaire. Donc, il n'est point surprenant qu'on rencontre des mamans âgées de 16 ans. Mais l'exemple de ces femmes qui ont su franchir les barrières, et la lutte inlassable qu'elles mènent pour l'émancipation des autres ont donné des résultats. En les appréciant, n'oublions pas qu'ici le problème de la femme n'est qu'un des aspects d'une transition générale et difficile, dont nous sommes les témoins. Nandy RONART.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE



Publications reçues

Tristan TZARA: *Terre sur terre*. Genève-Paris 1946. Edition des Trois Collines.

«...je vais toujours tentant les chutes les plus certaines, ne suis-je celui qui de loin se voit vivre et périr.

...je suis cheval je suis rivière
j'avance mal je vis quand même»

Tristan Tzara, l'inventeur de la poésie dadaïste, surgi pendant la première guerre mondiale d'un café de Zurich désormais célèbre, réapparaît aujourd'hui à Genève avec son volume de poèmes *Terre sur terre*, illustré, par André Masson, de compositions gravées plus décoratives que suggestives. A sa manière, il appelle la paix:

«que la terre advienne sur terre
et se multiplie la graine de son règne».

M. G. M.

Julien BENDA: *Exercice d'un Enterré vif*. Genève-Paris 1944. Edition des Trois Collines.

On se rappelle ce roman de Vicky Baum: *Marion*, où une femme tombée au fond d'une crevasse et privée de tout secours, allume une cigarette et repasse en esprit sa vie. De même, à l'âge de soixante-treize ans, chassée de sa maison par l'invasion allemande, s'étant mis à couvert, seul et oublié. M. Julien Benda s'occupe à faire l'inventaire de sa carrière intellectuelle.

«Je suis poussé à rédiger ces pages parce que, grâce à une solitude quasi totale, que m'imposent depuis quatre ans les circonstances, et à l'absence de toute dissipation due à aucun appel du dehors, j'ai, durant ce temps, exercé mon esprit dans l'entière vérité de sa nature et crois avoir pris de celle-ci une conscience plus nette que jamais. Dois-je rappeler que mon mobile en de tels écrits n'est point le vain plaisir de traiter de ma personne, mais l'espoir de verser à la science de l'Homme une observation exacte».

Chose curieuse, ce sage qui déclare avoir vécu dans le mépris de l'«actuel» pour s'attacher aux valeurs humaines durables, apparaît comme un esprit typiquement en réaction contre l'actuel, donc conditionné par cet actuel, et dans lequel défile comme en un miroir obscur les images séduisantes et étrangement colorées du monde présent. Il faut avoir lu l'*Exercice d'un Enterré vif* pour se représenter avec quel éclat et sa faiblesse le monde des littérateurs de la N. R. F.

pour voir surgir ces êtres conventionnellement célèbres avec l'intensité personnelle que leur confère la passion orangeuse, qui se croit apaisée, d'un rival à l'âme chagrine.

Moins de détachement qu'il ne voudrait en convenir — plus de succès qu'il ne le reconnaît — un dépassement moins total qu'il ne le croit — fait apparaître cet Enterré vif en pleine action au sein de l'après-guerre. Il n'oublie même pas de faire son compliment aux dames et c'est d'entre les meilleurs qui soient:

«Les femmes qui auront le plus marqué pour moi, celles auxquelles je pense avec le plus de plaisir dans ma vieillesse... sont celles qui... m'ont retenu par leur jugement, par leur personne morale, ou charmé par leur esprit, leur grâce, leurs dons artistiques».

M. G. M.

Documentation professionnelle

La profession de sage-femme

La Société suisse des sages-femmes qui, en tant qu'association professionnelle a, entre autres tâches, celle de défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres procéda, en 1944, avec le concours du Secrétariat féminin suisse, à une enquête sur les conditions d'en-

gagement et de travail des sages-femmes en Suisse. Elle espère, ainsi, éveiller l'intérêt des autorités et du public et faire appel en même temps à leur compréhension pour les difficultés et les vœux à réaliser, résultant des conditions d'existence si peu satisfaisantes de la sage-femme en Suisse.

Nous avons expédié aux fins de cette enquête deux questionnaires différents: un destiné aux autorités cantonales compétentes, l'autre à 2300 sages-femmes. Toutes les autorités et presque la moitié des sages-femmes nous envoyèrent leur réponse qui constituait pour nous une documentation fort précieuse.

A titre d'introduction, nous avons élaboré une brève table comparative des différentes législations cantonales; elle nous montre combien la formation et les conditions de travail sont différemment réglementées dans les 24 cantons et demi-cantons ou, parfois, même pas du tout réglementées. Ces données portent sur la formation, le perfectionnement professionnel de la sage-femme, sur les possibilités d'exercer sa profession, sur les obligations de la commune envers la sage-femme, entretien et renouvellement de l'équipement, taxes, soldes et pension de retraite.

Une classification d'après l'état-civil et l'âge de la sage-femme nous révèle que la moitié est mariée. L'âge de 90 % des sages-femmes varie entre 30 et 70 ans, celles-ci sont assez réguliè-